

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

## TE VEA NO TAHITI.

MATAPARI 25.—N° 25.

Mahana pae 23 tūtu 1876.

### PRIS DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un an... Six mois... Trois mois... Un mois... Un numéro... Un article...	4 fr. 10 fr. 5 fr. 1 fr. 10 centimes. 5 centimes.
---	--

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

DÉPARTEMENT DU GOUVERNEMENT.

PRICE DES ABONNEMENTS (en francs):  
Les 20 premiers numéros... 30 à 14 francs.  
Au-delà de 20 numéros... 25 à 10 francs.  
Les 20 derniers numéros se paient la moitié du prix de la  
première insertion.

### SOMMAIRE:

**PARTIE OFFICIELLE.** Arrêté régulant la distribution des publications officielles des Etablissements français de l'Océanie.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** Arrêté du curieur. — Comité d'agriculture. — Transfert des pouvoirs et inauguration des Chambres. — Nouveau traitement de la fôlie. — Faits divers. — Mouvement commercial. — Fourrière. — Annonce hydrographique. — Mouvements du port. — Annonce. — Observations météorologiques.

### PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société, Vu l'arrêté du 25 novembre 1864 réglant la distribution des publications officielles des Etablissements;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les changements apportés à cette distribution par les nombreuses mutations survenues depuis cette époque;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur,

### ARRÊTÉS :

Art. 1<sup>er</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1876, le tirage et la distribution des publications officielles des Etablissements seront réglés d'après le tableau suivant:

	Nombre feuilles	Nombre mensuel	Bulletin officiel	Annonce	Catalogue
Ministre des Affaires étrangères	2	1	2	2	+
Directeur de l'intérieur	2	1	2	2	+
— de personnel	2	1	2	2	+
— de 40 matelots	1	1	1	1	+
— de 100 matelots	1	1	1	1	+
Revue maritime et coloniale	1	1	1	1	+

#### Colonies françaises.

Commandant de Saint-Pierre et Miquelon	2	2	2	2	+
Gouverneur de la Martinique	2	2	2	2	+
— ordonnateur	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
Comptabilité de la Guadeloupe	2	2	2	2	+
Irégulier	2	2	2	2	+
Poste et Télégraphe	2	2	2	2	+
Gouverneur de la Guyane	2	2	2	2	+
Ordonnateur	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
Gouverneur de l'Ile de la Réunion	2	2	2	2	+
Ordonnateur	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
Gouverneur des Etablissements de l'Inde	2	2	2	2	+
Ordonnateur	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
Gouverneur de la Cochinchine	2	2	2	2	+
Ordonnateur	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie	2	2	2	2	+
Irégulier	2	2	2	2	+
Journal officiel	2	2	2	2	+
— Consulat	2	2	2	2	+
Conseil français à Valparaíso	2	2	2	2	+
— à Rio	2	2	2	2	+
— à Callao	2	2	2	2	+
— à Lima	2	2	2	2	+
Conseil français à Punta Arenas	2	2	2	2	+
— à Rio Grande	2	2	2	2	+
— à Mar del Plata	2	2	2	2	+
— à Buenos Ayres	2	2	2	2	+
Conseil français à Valparaiso	2	2	2	2	+
— à Valparaiso	2	2	2	2	+
Conseil français à Valparaíso	2	2	2	2	+
— à Valparaiso	2	2	2	2	+
Chambre de commerce.	2	2	2	2	+
Chambre de commerce de Valparaíso	2	2	2	2	+
— de San Francisco	2	2	2	2	+
— de Rio de Janeiro	2	2	2	2	+
— de Liverpool	2	2	2	2	+
— de Londres	2	2	2	2	+
— de Paris	2	2	2	2	+
— de Ferrol	2	2	2	2	+
— de Bourdeaux	2	2	2	2	+
— de Brest	2	2	2	2	+
— de Mâcon	2	2	2	2	+
— de Lyon	2	2	2	2	+
— d'Archéola	2	2	2	2	+
— d'Ustica	2	2	2	2	+
— Consulat	2	2	2	2	+
Ministre du Commerce	2	2	2	2	+
— de la Chambre des députés	2	2	2	2	+
Ministre des Finances	2	2	2	2	+
M. E. G. de la Bickerie, ancien Commissaire	2	2	2	2	+
Sécrétariaire du conseil consultatif des colonies	2	2	2	2	+
Publicité de la Chambre de commerce	2	2	2	2	+
Expédition permanente des catalogues	2	2	2	2	+
Trésoré de guerre de Paris	2	2	2	2	+
Ministre des affaires étrangères à Honolulu	2	2	2	2	+
Journalier	2	2	2	2	+
Ministre de la Justice	2	2	2	2	+
L'Avocat général	2	2	2	2	+
L'Avocat général français	2	2	2	2	+
Cour des Sables de San Francisco	2	2	2	2	+
Honolulu	2	2	2	2	+
Honolulu	2	2	2	2	+
Arçais de Melgny	2	2	2	2	+
INTERIEUR	2	2	2	2	+
Gouvernement Constitué de la République	2	2	2	2	+
Majorité	2	2	2	2	+
Sécurité-archivale	2	2	2	2	+
Conseil d'administration	2	2	2	2	+
Membre des commissions	2	2	2	2	+
Bibliothèque de l'Assemblée	2	2	2	2	+
Comité d'agriculture et de commerce	2	2	2	2	+
Membres des fonctionnaires	2	2	2	2	+
Bibliothèque du Comité	2	2	2	2	+
Résident aux îles Tuamotu	2	2	2	2	+
— aux îles Tubuai	2	2	2	2	+
— aux Marquises	2	2	2	2	+

Président du conseil...  
de la chambre des députés...  
Ministre des Finances...  
M. E. G. de la Bickerie, ancien Commissaire...  
Sécrétariaire du conseil consultatif des colonies...  
Publicité de la Chambre de commerce...  
Expédition permanente des catalogues...  
Trésoré de guerre de Paris...  
Ministre des affaires étrangères à Honolulu...  
Journalier...

Ministre du Commerce...  
L'Avocat général...  
L'Avocat général français...  
Cour des Sables de San Francisco...  
Honolulu...  
Honolulu...  
Arçais de Melgny...

INTERIEUR...  
Gouvernement Constitué de la République...  
Majorité...  
Sécurité-archivale...  
Conseil d'administration...  
Membre des commissions...  
Bibliothèque de l'Assemblée...  
Comité d'agriculture et de commerce...  
Membres des fonctionnaires...  
Bibliothèque du Comité...

Résident aux îles Tuamotu...  
— aux îles Tubuai...  
— aux Marquises...

Nombre de l'abonnement	Nombre mensuel	Nombre officiel	Nombre annonces	Nombre catalogue
Administrateur et secrétaire	3	2	2	3
Fonds et approvisionnements	3	2	1	3
Ministère des Finances	3	2	1	3
Comptabilité de la Guadeloupe	4	3	1	4
Irégulier	1	1	1	1
Poste et Télégraphe	1	1	1	1
Trésoré de guerre à l'Assemblée	1	1	1	1
Ministère de l'Intérieur	1	1	1	1
Service militaire	1	1	1	1
Archives	1	1	1	1
Centre hydrographique	1	1	1	1
Fourrière	1	1	1	1
Maladrerie de Papeete	1	1	1	1
Archives	2	2	2	2
Bibliothèque publique	2	2	2	2
Police	10	5	10	10

### Succursales militaires.

Poste naval de Papeete et Stationnaire	8	1	1	2
Archives	1	1	1	1
Infanterie de marine	1	1	1	1
Centrale	1	1	1	1
Trois de Taravao	1	1	1	1
Poste de garnison à Tumaini, attitrée, Méthode, Méthode et Méthode	1	1	1	1

### Service judiciaire.

Chief inspecteur	1	1	1	1
Commissaire	1	1	1	1
Services indigènes	1	1	1	1
S. M. R. Edit.	1	1	1	1
Poste	1	1	1	1
Ministère des Finances	1	1	1	1

### Police.

Chief inspecteur	1	1	1	1
Commissaire	1	1	1	1
S. M. R. Edit.	1	1	1	1
Poste	1	1	1	1
Ministère des Finances	1	1	1	1

### Services indigènes.

S. M. R. Edit.	1	1	1	1
Poste	1	1	1	1
Ministère des Finances	1	1	1	1
Ministère de l'Intérieur	1	1	1	1
Ministère de la Justice	1	1	1	1

### Services judiciaires.

Général	2	1	1	1
Supérieur de la police criminelle	1	1	1	1
Maître de policiers	1	1	1	1
Supérieur de la police aux frontières	1	1	1	1
Gendarmerie	1	1	1	1

### Services militaires.

Archipels (Oahu, Maui, Molokai, Lanai)	3	1	1	1
Archipels (Oahu, Maui, Molokai, Lanai)	3	1	1	1
Supérieur de la police aux frontières	1	1	1	1
Gendarmerie	1	1	1	1
Supérieur de la police aux frontières	1	1	1	1

### Services administratifs.

Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1	1	1	1

### Services postaux.

Supérieur de l'administration	25	15	55	2
Supérieur de l'administration	25	15	55	2
Supérieur de l'administration	25	15	55	2
Supérieur de l'administration	25	15	55	2
Supérieur de l'administration	25	15	55	2

### Services hygiéniques.

Supérieur de l'administration	227	65	132	151
Supérieur de l'administration	227	65	132	151
Supérieur de l'administration	227	65	132	151
Supérieur de l'administration	227	65	132	151
Supérieur de l'administration	227	65	132	151

### Services hydrographiques.

Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1	1	1	1
Supérieur de l'administration	1</td			

Le public est prévenu que le samedi 24 juin 1876, à huit heures du matin, dans les bureaux de l'enregistrement et des domaines, rue des Beaux-Arts, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers provenant de confiscation ou ayant servi de preuves à conviction, tels que :

Bagages en or, — une perle fine, — vins et spiritueux, — couteaux, — haches, — effets de corps, — fusil, — revolver, etc., etc.

La vente se fera au comptant, avec sept pour cent en sus pour tous frais.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Arrivée du courrier.

Le *Nouififi*, signalé dès mardi soir, n'a pu entrer au port qu'après une heure de l'après-midi. Vu l'absence de toute brise, la *Séna* a dû sortir pour lui donner la remorque.

L'heure à laquelle les journaux ont été reçus oblige à remettre au prochain numéro la publication du bulletin des nouvelles tégraphiques parvenues à San Francisco pendant la période qui s'est écoulée d'un courrier à l'autre.

### Comité central d'agriculture et de commerce de Papeete.

Il est donné avis aux personnes qui désiraient obtenir des graines ou des plantes des continents australiens qu'elles peuvent en communiquer la liste au comité central d'agriculture et de commerce de Papeete.

Tes personnes qui auraient l'intention d'envoyer en Australie des échantillons rares de la flore indigène sont également invitées à s'adresser aussi à ce comité.

Une correspondance établie entre lui et la direction du jardin botanique de Sydney lui permettrait de rendre ces échanges extrêmement pratiques aux deux pays.

### LA JOURNÉE DU 8 MARS 1876.

#### Transmission des pouvoirs.—Inauguration du Sénat et de la Chambre des députés.

A deux heures très-précises, M. le duc d'Andiffret-Pasquier, président de l'Assemblée, et les membres de la commission de permanence, entrent dans le salon d'Hercule du palais de Versailles et vont occuper les sièges réservés placés au fond et faisant face aux fenêtres.

Après un résumé des travaux de la commission des grâces fait par M. Martel, et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance de la commission de permanence, le président déclare que l'on va procéder à la transmission des pouvoirs.

#### TRANSMISSION DES POUVOIRS.

Aussitôt les huissiers annoncent MM. les présidents et secrétaires du bureau provisoire du Sénat, qui entrent par la galerie des Tombbeaux et prennent place à la droite du président, pendant que les membres du bureau provisoire de la Chambre entrent par la galerie des Glaces et s'assètent à la gauche de M. d'Andiffret.

M. Gauthier de Rumilly, doyen d'âge du Sénat, et M. Raspail, premier d'âge des députés, imposants par leur vigueur majestueuse et l'émotion patriotique dont ils paupierisent animés, clament l'objet des sympathies respectueuses de l'auditoire.

Puis les ministres ont été introduits, et MM. Dufaure, Léon Say, Wallon et Caillaux sont venus à leur tour prendre place sur des fauteuils occupant le quatrième côté du salon.

Alors M. d'Andiffret-Pasquier s'est levé pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus de la France et leur transmettre les pouvoirs de l'ancienne Assemblée, ce qu'il a fait en ces termes :

« Messieurs les sénateurs,

« Messieurs les députés,

« Vous tous qui représentez ici les nouveaux pouvoirs de la paix, savez les bienveuens. Librement consultée, la France vient de donner aux décisions de l'Assemblée nationale cette définitive sanction. C'est avec cette double autorité que ces décisions s'imposent aujourd'hui à l'obéissance et au respect de tous. »  
 « La Constitution république, le 25 février a été, vous le savez, une œuvre de conciliation et d'apaisement; c'est à vous qu'il appartient de la condenser et de la décliner dans l'application de ses principes. Il faut assurer à notre pays un gouvernement d'ordre et de paix; vous saurez lui assurer le repos qu'il désire, dont il a tant besoin pour实现er de réparer ses dévastations, et pour porter les charges qui en ont été les causes conséquentes. C'est dans cette voie que vous voudrez le rendre à vos successeurs pacifié, prospère et libre. C'est donc avec confiance que j'annonce de votre rencontre, au nom de l'Assemblée nationale, les pouvoirs souverains que la nation lui avait donnés. »

M. Gauthier de Rumilly, président du bureau du Sénat, a répondu :

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

« Appelle à la présidence provisoire du Sénat comme d'hyen d'âge, je suis heureux de répondre aux vœux patriotiques et aux cordiales félicitations de beaucoup de vous nous adressez. Le Sénat, gardeien fidèle de la Constitution république, que l'Assemblée a mise à la France, va consacrer par son suffrage librement exprimé, vers la paix, vers la vérité, assurer le respect et l'obéissance à ces lois constitutionnelles qui doivent inaugurer une ère d'apaisement, de paix et de sécurité pour tous les intérêts et de prospérité publique durable. »

Le discours prononcé par M. le maréchal de Mac-Mahon, Président constitutionnel de la République, également organisé par le bureau du Sénat, a été accueilli avec un applaudissement très-vif. Il a été suivi par la lecture de la sanction qui, vu l'heure tardive, a été déclinée. La séance fut adjournée au lendemain à 10 heures.

Edin M. Dufaure s'est levé à son tour et a prononcé les paroles suivantes :

« Nous sommes délégués par M. le Président de la République, mes collègues et moi, pour recevoir de vos mains le pouvoir exécutif avec ses devoirs et ses prérogatives, tel qu'il est attribué par la Constitution république du 25

février. Nous avons mission de vous déclarer, en même temps, qu'il à l'instar confiance qu'avec l'aide de Dieu et le concours des deux Chambres, il ne l'exercera jamais que conformément aux lois, pour l'honneur et pour l'intérêt de notre grand et bien-aimé pays. (Bravos et applaudissements). »

Après un cordial échange de poignées de mains et de compléments auxquels M. d'Andiffret-Pasquier a eu une large part, le bureau du Sénat a regagné le lieu de ses séances par la galerie des Tombbeaux, et celui de la Chambre des députés par la galerie des Glaces.

#### AU SÉNAT.

M. Gauthier de Rumilly, doyen d'âge, en prenant place au fauteuil de la présidence du Sénat, a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, messieurs, doyen d'âge à la présidence du Sénat, j'accompagne un devoir qui devient un grand honneur à la fin de ma longue carrière parlementaire; car cette Assemblée réunit des hommes éminents dont les noms, chers à nos armes, aux sciences, aux lettres, à l'agriculture, à l'industrie, à la magistrature, au barreau, attestent l'expérience, le savoir, et les services rendus à la patrie. »

« Issu des révoltes d'une grande Assemblée et de toutes les communes de France, du sein de la nation, le Sénat nouvellement élécto, par son origine même, une puissance que ne pouvoient obtenir les Assemblées séparées précédentes, qui n'égalent que de peu l'œuvre d'un seul. »

« La France, malgré deux fois dans ses combats électoraux, visait, avec la volonté de servir et d'avoir une république; mais, dans l'opposition de la volonté, de conserver de nosseurs par ses votations la Constitution république, devenue la base solide du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon, président constitutionnel de la République également organisée. »

« La France a parlé. »

« La République est une réalité. »

« Le gouvernement du pays est assuré; et désormais le pouvoir trouvera une direction par l'appui de majorités certaines. »

« Moulteurs des pouvoirs publics par leurs hautes attributions qui lui sont confiés, le Sénat, dans l'application de la Constitution, sera ainsi l'interprète expérimenté et vigilant des besoins réels du pays, des progrès nécessaires et de leur opportunité révolutionnaire. »

« Je souhaite donc, en ce jour d'inauguration des deux grands Assemblées nouvelles, une ère d'apaisement, de paix, de sécurité pour tous les intérêts et de prospérité publique durable. »

« Les deux premières tractations que nous aurons, quelques débats, pourront être assez courtes; mais, lorsque nous nous retrouverons pour la prochaine et le dévouement de M. le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République; par la sagacité des deux Assemblées, par l'utile harmonie de ces trois pouvoirs qui, par l'union de leurs sentiments-patriotiques, sauront consolider la paix au dehors, réparer les fautes commises, et forger rapidement la paix à l'intérieur; que l'Assemblée, après s'être relevée de toutes les blessures qu'elle a supportées avec autant de courage que d'humour, »

#### À LA CHAMBRE.

M. Raspail marche, en tête du bureau, appuyé sur le bras du jeune secrétaire de la Chambre. Parvenu dans le couloir qui conduit à la salle des séances, les tambours ont battu aux champs; l'officier qui commandait le service d'ordonnance, après avoir salué de l'épée, est venu se placer à sa droite, et il est entré ainsi grave, imposant, vénérable.

Après avoir invité les six plus jeunes membres de l'Assemblée à prendre place au bureau comme secrétaires, M. Raspail se lève et ouvre en ces termes la première séance de la législature actuelle :

« Messieurs les députés,

« Merci à mes collègues qui me font un plaisir de présider pour moi, laissant cette grande assemblée de la République française. »

« C'est une nouvelle communion en ce jour pour la France, saluée qu'elle a été par l'immense majorité du suffrage universel. »

« Devant cette puissante voix de la patrie, tous les partis doivent s'effacer et se faire: c'est un acte de patriotisme que nous attendons d'eux. (Très-bien, très-bien.) »

« Ouvrons les œuvres de nos colonies intérieures, oublions toutes nos discordes. Effaçons dans les dernières traces: c'est notre devoir à tous, ce sont mes espérances; la patrie nous l'ordonne! »

« Rapprenons-nous au lieu de nous diviser de nouveau. (Très-bien! très-bien!) »

« Réparons nos fautes au lieu d'en proscrire le nom. »

« C'est à ce prix que la confiance renouera pour fonder la science, les arts, l'industrie, la moralisation et la liberté, ces grandes forces actives de la République! »

Pins de trois cent cinquante députés répondent par des applaudissements répétés à cet appel à l'apaisement et à la concorde de tous les partis.

#### NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FOI.

La *Gazette des Hôpitaux* signalait dernièrement un nouveau système de gargarisme de la foi qui est des plus curieux. Le directeur de l'Asile d'aléniens d'Alexandrie (Italie) a eu l'idée originale d'appliquer au traitement de ses malades la lumière solaire. Avant de la mettre à exécution, il l'a soumis au R. P. Secchi, le savant astronome italien, qui a exprimé son avis dans les termes suivants :

« Ainsi d'étudier les troubles des aliénés en rapport avec les perturbations magnétiques et avec la lumière colorée, et surtout violente, du soleil, est d'une importance remarquable, et je la crois bien égale à celle de l'astronomie! »

« Pour obtenir cette lumière, il n'y a qu'un moyen, c'est de filtrer la lumière solaire de manière à écartier tous les autres rayons et à n'avoir plus que les seuls rayons violents plus réfringables. »

« Cette teinte violente a été saisie qu'il y a lieu de tenir l'expérience. »  
 « Les résultats des observations seront sans doute extrêmement favorables; pour favoriser l'action de la lumière solaire, on aura soin de donner à la chambre le plus grand nombre de fenêtres possibles, de manière qu'elle puisse recevoir directement la lumière à des heures différentes de la journée. »

« Pour mettre à exécution ces conseils tout scientifiques, je vous proposerai de faire couler les aliénés qui vont aller mettre en observation, dans deux chambres orientées au levant et au midi, à prises colorées comme les vitres et de mêmes dimensions. »

Sur les indications du R. P. Secchi, le docteur Ponza a fait pré-

gates plus courtes que celles ayant chacune la teinte de la couleur des étoiles des expéditions qui donnent d'excellents résultats.

Après trois longues passes dans la chambre rouge, dit le docteur Ponz, qui malmené affecté d'un délire tétanique était devenu gai et spontanément éveillé de son entrée dans la même chambre, ne ressentait plus rien que l'absorption toute nourritrice, demanda à déjeuner et se leva en mangeant avec une avidité surprise.

« Dans la chambre à vitres bleues, dit le docteur Ponz, je fis coucher un malade qui très-agité, maintenu avec la chaise : moins d'une heure après, il fut trouvé beaucoup plus calme. L'action de la lumière bleue a une intense sur les nerfs ophtalmiques ; j'en ai eu la preuve lorsque je fais suivre.

Un jour, en présence du docteur Bongiovanni, professeur de clinique médicale à l'université de Paris, venu tout exprès à Alexandrie pour suivre mes expériences, je conduisis dans la chambre bleue le docteur Manfedoni. Nous lui avions d'abord bandé les yeux, et pour le détourner, nous lui avions fait faire plusieurs tours sous les arcades de l'Asie ; aussitôt que M. Manfedoni fut entré dans la chambre à vitres bleus, il nous dit qu'il était ; il en avait été sauvé par une sensation d'opposition étrange.

« J'ai fait couler un mélange nul aliéné dans une chambre à vitres violettes ; le lendemain, ce malade me prit de la convoyer chez lui ; il se sentait guéri. Il a quitté l'asile, il est heureux et toujours bien portant. »

Un exemple assez curieux des relations qui existent aujourd'hui entre les nations de l'extrême Orient et les Occidentaux, c'est la part que le Japon a à l'intention de prendre à l'érection d'un monument qui sera élevé à la mémoire d'un savant occidental. Frans de Siebold, qui a écrit de notre temps, ou moins dans notre siècle, l'ouvrage le plus considérable et l'un des plus curieux sur le Japon. D'après les lettres de Hong-Kong, on apprend qu'une réunion a eu lieu le 9 août dernier, chez le prince Kauroda, pour s'entretenir sur les mesures à prendre à l'effet de recueillir les souscriptions. L'initiative du monument à ériger est due au congrès des horticulteurs qui s'est réuni à Vienne (Autriche). Le gouvernement du Japon prend, par-là, beaucoup d'intérêt à cette entreprise. Siebold était colonel dans l'armée des Indes néerlandaises, et c'est tout ce qu'il a de plus intéressant pour l'Asie. Le résultat de la réunion dont nous parlons a été la formation d'un comité dit comité pour l'érection d'un monument à Siebold. Nous voyons que beaucoup de personnages japonais en font partie, entre autres les ministères des Finances et des affaires étrangères, le prince Kauroda-Nagashiro, président ; un sénateur, Sano Tsumetani ; un botaniste, le docteur Totsuka Sunza, et le médecin en chef de la marine, Totsuka Bunkai.

L'Anglo-American Times donne des chiffres intéressants sur le produit des annonces en Amérique : Le chiffre total dépensé en annonces s'élève à 40,500,000 fr., dont le Herald touche la plus grosse part, environ 10 millions, soit 30,000 fr. par jour. Cette somme énorme est inférieure cependant à celle que reçoit le Times, de Londres. Le second journal comme importance, sous le rapport des annonces, est la Staats Zeitung, qui reçoit environ 9 millions ; puis le New-York Times, avec un chiffre de 7,300,000 fr. Il est reconduit qu'aucune feuille ne touche moins de 500,000 fr.

Aux Etats-Unis, on compte actuellement 164,813 bibliothèques publiques et particulières, renfermant 42,528,938 volumes ; dans ce nombre on trouve plus de 38,000 bibliothèques appartenant à des écoles religieuses et à des écoles du dimanche ; ces bibliothèques contiennent 10 millions de volumes.

#### MOUVEMENT COMMERCIAL

DU 15 AU 21 JUIN 1876.

##### MARÉES ENTRÉES.

15 juin — Trois-mâts-golet Marumo, de 210 ton., cap. Domani, ven. de Makatea ; 1 vitrerie amateur ; G. C. Melius chargé : 161 vites de bœuf, 16 mous- bœufs, 100 kilos pommeau.

15 juin — Golet Island Belle, de 14 ton., cap. Smith, ven. de Makatea ; Wikens et C° armateurs ; le capitaine chargeur : 1,350 kilos sare, 38,000 kilos coquilles, 72 boîtes de 100 kilos de terre, 2 roches, 1 lot marchandise, retournées, Wilkins et C° consignataires.

15 juin — Trois-mâts-golet Marumo, de 210 ton., cap. Domani, ven. de Papouerij ; J. Brander amateur, Neffier chargé : 60 sacs cont. 20 kg. de bœuf, 100 sacs cont. 10 kg. de pommeau et 100 sacs cont. 10 kg. de sucre ; 1 lot marchandise diverses.

15 juin — Golet Vizir, de 58 ton., cap. Sanfield, ven. de Hashine ; Wikens et C° armateurs et consignataires ; le capitaine chargeur : 3,967 kilos coquilles, 1,300 kilos coquilles, 300 litres par cuivres, 90 litres huile de coco, 50 sacs ignames, 1 lot marchandise diverses.

15 juin — Golet Marumo, de 210 ton., cap. Lédié, ven. de l'ile Pint, avec estate à Hashine ; J. Brander amateur, chargé et consignataire : 5,967 kilos coquilles, 8,219 kilos coquilles, 1 lot marchandise diverses ; 100 sacs cont. 10 kg. de sucre, 100 sacs cont. 10 kg. de pommeau, 1 lot marchandise diverses ; 1 lot marchandise diverses ; 1 lot marchandise diverses.

15 juin — Golet Kriemalda, de 30 ton., cap. Fernandes, ven. de Sonsorol ; Henderson et McFarland armateurs ; sur lest.

NAVIRES SORTIS (Niant).

##### Fourrière.

Un cheval provenant de la fourrière de Papageo sera vendu aux enchères lundi 6 juillet 1876, à 2 heures de l'après-midi, devant les bureaux de la direction des affaires indigènes.

Il peut faire partie de la troupe de papageo, mais il a été tapé rasa passa à l'entrée ; il est donc mal à l'aise. Il a été malade montrant, à ce stade, les symptômes de la maladie de l'Asie, et il a été traité par un tapageur, mais il n'a pas pu faire partie de la troupe de papageo.

#### ANONCE HYDROGRAPHIQUE

##### Roches Bogota (province de Aconcagua, Chili).

Le lieutenant Louis Uribe, chargé de l'exploration de la côte du Chili, fait savoir que la roche Bogota, découverte en 1866 par le capitaine Holloway, qui est marquée à 2 milles au S. 83° 30' O. de la pointe Creu de la Ballena, se trouve au S. 15° O., à 1,500 mètres de cette pointe. A une base, il reste 3'664 d'eau sur la roche, et autour on a trouvé de 22 mètres à 25-26 de fond. Le canal, entre la roche et le continent, est sain, et un son milieu on trouve des sondes qui varient de 36 à 43 mètres.

Relèvements vrais. Variation : 16° 20' N. E. en 1875.

Voir carte n° 1918 ; instruction n° 532, page 291.

en 1876. 1876.

#### MOUVEMENT DU PORT DE PAPÉETE

DU JEUDI 15 AU MERCREDI 21 JUIN INCLUS 1876.

##### NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

15 juin. Golet du Protect Island Belle, de 44 ton., cap. Smith, ven. de Makatea en 1 jour.

15 juin — Golet du Protect Visté, de 100 ton., cap. Leslie, ven. de l'ile Pint, avec estate à Hashine, en 15 jours ; 4 passag. indigènes, et 1 indigène.

15 juin. Golet du Protect Visté, de 38 ton., cap. Sandford, ven. de Hashine.

15 juin. Golet anglaise Arizengold, de 36 ton., cap. Fernandez, ven. de Haro-Louga en 36 jours ; 2 passag. M. Stoddard, anglais, et 1 domestique.

15 juin. Trois-mâts-golet anglais Maruza, de 210 ton., cap. Domini, ven. de Papageo en 12 jours.

##### NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

15 juin. Golet du Protect Methilde, de 71 ton., cap. Simon, all. à Oahu, Tamatoe, 2 passag. indigènes.

15 juin. Golet du Protect Prongate, de 84 ton., cap. Chaves, all. aux îles sous le vent et à Moruroa ; 1 passag. indigène.

#### BÂTIMENTS SUR L'ADE.

##### LE VÉGARE.

5 juin. Grisseur français à vapeur Linder, 161 h. d'équipage, commandé par M. Puech, capitaine de frégate.

##### DE COMMENCE.

16 juin. Trois-mâts français Rottnet, de 120 ton., cap. Guignes.

2 juin. Trois-mâts-bateau français Calcutta, de 48 ton., cap. Devineaux.

1 juin. Golet du Protect Maruza, de 210 ton., cap. Biddle, ven. de l'ile Pint, avec estate à Hashine, 100 sacs cont. 10 kg. de bœuf, 100 sacs cont. 10 kg. de pommeau, 100 sacs cont. 10 kg. de sucre, 100 sacs cont. 10 kg. de pommeau.

16 juin. Golet du Protect Visté, de 100 ton., cap. Leslie.

18 juin. Golet du Protect Visté, de 38 ton., cap. Sandford.

18 juin. Golet anglaise Arizengold, de 36 ton., cap. Fernandez.

18 juin. Trois-mâts-golet anglais Maruza, de 210 ton., cap. Domini.

#### CARTELLATE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

##### A LOUER.

Une maison, avec cuisine, pouillier et hangar, située à Fave-Uto, près de l'arsenal, et dépendant de la succession du sieur Richard (Louis) père.

Saufresse, pour les renditions, au curateur aux successions et biens vacants, rue des Bleus-Arts. 3-5

#### CHAPELLE PROTESTANTE.

D'ABRANCHÉ prochain et chaque 4<sup>e</sup> dimanche du mois, le culte sera célébré en français.

#### ANNONCES

Etude de M. G. Vincent, notaire à Papageo. Office of Mr. G. Vincent, notary at Papageo.

A vendre aux échères, en étude et par le ministère de M. G. Vincent, notaire à Papageo, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet de l'heure de relâche :

1<sup>er</sup> Un bâtiment en bois, composé de deux chambres, située près de la route de l'arsenal, et actuellement occupé par M. Haute, photographe ;

2<sup>me</sup> Un autre bâtiment, également composé de deux chambres, et quatre chambres, située à environ quatre mètres du précédent ;

3<sup>me</sup> Cuisine et dépendances dans la cour.

4<sup>me</sup> Un tout en bois empilable du terrains sur lequel reposent les immeubles ci-dessus.

Nous à prix... 3,000 fr.

Les immobiliers susmentionnés dépendent de la succession de M. Philippe Mangy.

Pour plus de renseignements, s'adresser soit à M. Roudoux, receveur de l'engagement, curateur aux successions vacantes, et, en cette dernière qualité, nantie de la succession du sieur Mangy, soit à M. G. Vincent, notaire à Papageo.

489.

In the office and through the agency of Mr. G. Vincent, notary at Papageo.

On Saturday, 1<sup>st</sup> of July, at 1 o'clock in the afternoon.

1<sup>st</sup> A wooden building, composed of two rooms, situated near l'arsenal and street, occupied at the present time by Mr. Haute, photographer ;

2<sup>nd</sup> Another building, also in wood, divided into four rooms, situated about 40 metres from the other ;

3<sup>rd</sup> Kitchen, and dependencies in the yard ;

4<sup>th</sup> An entire building, also in wood, divided into several rooms, situated about 40 metres from the other ;

Mr. Right of the empilable house or the ground on which the buildings stand.

Starting price... 3,000 fr.

The real estate above designated belongs to the estate of Mr. Philippe Mangy.

For more ample information, apply either to Mr. Roudoux, Receiver of the Registering office, Curator to the vacant estates, and is that quality holder of Mr. Mangy's estate, or to Mr. G. Vincent, notary at Papageo.

489.

#### VENTE PAR SAISIE-EXÉCUTION.

On fait savoir au public que le mercredi 26 juillet courant, il sera, à heure de midi, par le ministère de M. Vincent, baissier, procédé à Panapua, au domicile du sieur Allery, à la vente aux enchères de marchandises consistant en :

4 sacs de coton et caixois 100 kilos mais en ép.

Au comptant.

T. VINCENT, baissier.

#### VENTE PAR SAISIE-EXÉCUTION.

On fait savoir au public que le jeudi 29 juillet courant, il sera, à heure de midi, par le ministère de M. Vincent, baissier, procédé à Papaga, au domicile du sieur A-kam, dit Lee Howng, Chinois, à la vente aux enchères de marchandises consistant en :

10 sacs de coton, environ 100 kil. de mais en ép., 8 sacs de caissois, 1 sac fungus, etc.

Au comptant.

T. VINCENT, baissier.

#### AVIS.

CHAUX ET MAIN A VENDRE.

Adresser à la plantation de Taone

